

Un projet de loi « liberté de création, architecture et patrimoine » sera présenté début 2015 en Conseil des ministres

Fleur Pellerin a présenté en Conseil des ministres le 25 novembre une communication relative à la création, à l'architecture et au patrimoine. En effet, les orientations prioritaires en faveur de la politique culturelle de la France prennent un relief particulier dans le cadre de la préparation du projet de loi « liberté de création, architecture et patrimoine », et dans le contexte des réformes territoriales, cette politique étant partagée avec les collectivités territoriales. La ministre a confirmé qu'un projet de loi « liberté de création, architecture et patrimoine » serait présenté au 1er trimestre 2015 en Conseil des ministres. Il « concernera l'ensemble des enjeux de la culture, permettant ainsi à la Nation de reconnaître ce qu'elle doit aux artistes et à leur liberté de création et d'améliorer son soutien aux artistes, qu'il s'agisse des conditions sociales de certaines professions du spectacle vivant ou des artistes-interprètes à l'ère numérique. Il conciliera également patrimoine et modernité, en proposant de simplifier tout en protégeant mieux, et en mettant l'architecte au cœur de la cité ».